

Le mot du Maire

Mesdames et messieurs,

mes chers concitoyens,

L'année qui s'est écoulée a confirmé que nous vivons le temps de l'urgence sanitaire, économique, climatique, sociale et géopolitique. A la crise du Covid, dont les effets perdurent, a succédé une inflation forte alimentée par la guerre en Ukraine.

Pour autant, en tant que responsables engagés dans l'action publique, il nous faut continuer à agir, à anticiper, à construire pour aujourd'hui et pour demain. Vos élus municipaux ne chôment pas pour rendre votre quotidien meilleur!

La réhabilitation de la calade montée l'abbé Isnard, la restauration de l'ancien cimetière, du clocher, du hangar d'Hélène, la construction d'un local de stockage, les travaux de mise en conformité du réseau d'eau et de revêtement du chemin de l'Ecurie en sont les exemples. Les travaux entamés en fin d'année se poursuivent selon le calendrier prévu.

L'année qui vient verra :

- le début du chantier de création d'un parking éco végétalisé avec la création de 12 places de stationnement supplémentaires suite à une acquisition foncière rendue possible grâce à l'aide financière de la Région ;
- le renouvellement des Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public à la base nautique ;
- l'aménagement du sentier découverte (chemin de la Coueste) ;
- le choix d'un maître d'œuvre en vue des grands travaux de mise en conformité de l'eau avec la mise en place des compteurs rendu OBLIGATOIRES par la loi, et la sécurisation de l'alimentation entre la chambre de décantation et la chambre de captage en complément de la Déclaration Utilité Publique, de la source des Bouissets, engagée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Je poursuivrai en 2025 mes visites de terrain accompagné du conseil municipal dans nos quartiers. L'une de nos préoccupations est la vitesse de certains automobilistes peu scrupuleux, et le stationnement gênant. Nous sommes chargés, les membres de la commission d'élus municipaux et moi-même, de réfléchir à un aménagement sécuritaire de nos voies de circulation en vue du grand projet d'aménagement et de délimitation d'agglomération.

Beaucoup de réunions d'échanges, d'animations se déroulent au sein de nos associations. Je veux remercier tous les présidents d'association et les bénévoles qui animent ces moments qui nous permettent de nous retrouver et dont nous avons tant besoin.

Chaque début d'année est marqué par une nouvelle expérience et un sentiment de regain pour un avenir que nous espérons toujours meilleur et plus clément.

En ce début d'année 2025, il faut garder l'espoir de jours meilleurs et ne pas céder à une morosité ambiante.

Vous pouvez compter sur moi comme je sais pouvoir compter sur vous pour la réussite de nos projets et notre bien-vivre à St Julien du Verdon.

Mes chers concitoyens, je vous adresse mes vœux les plus choisis, que cette nouvelle année vous

apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une parfaite santé, la réussite de vos projets et beaucoup de bonheur.

J'aurai le plaisir de vous retrouver le samedi 04 janvier à 18h à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié à l'occasion de la cérémonie des vœux.



Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Extraits des procès- verbaux du conseil municipal	2
Acquisition foncière	6
Travaux de sécurisation aux abords de la salle polyvalente	6
Monsieur le Sous-Préfet rencontre les élus	7
Inauguration des tra- vaux du hangar « d'Hélène »	7
Restauration du clocher de l'église Saint Roch	8
Remise en état d'un logement communal	8
Zoom sur l'eau	9
Assainissement non collectif	10
Formation BAFA	10
Fête patronale de la Saint Roch	11
Les bruits de la nuit	11
Label « village étoilé »	12
Un nouveau président pour le Club motonau- tique du lac de Castil- lon	12
Le Club nautique de Castillon fête ses 70 ans	12
Réunion de quartiers	13
Renouvellement des AOT	13
Le 11 novembre 2024	13
Opération d'Améliora- tion de l'Habitat	14
Présentation de l'asso- ciation SSIAD	14
St Julien fête Noël avec petits et grands !	15
Etat civil	15

Extraits des procès-verbaux du conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Création d'un emploi permanent à temps complet dans les communes de moins

de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 1500 habitants

Le conseil municipal;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article $\underline{\text{L.332-8-3}^\circ}$, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} septembre 2024 d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 et celui de l'assainissement 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et celui de l'assainissement.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2023 et celui du service public de l'assainissement collectif 2023.

Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (SDIS) – Mise à disposition d'un emplacement de mise à l'eau

Afin de pouvoir assurer une intervention rapide sur le lac de Castillon, le chef du centre du CIS St André, Jérémy LAVOCAT, a demandé l'autorisation de mettre à disposition du CIS de St André un emplacement de mise à l'eau dans la Baie du Touron afin d'ancrer leur bateau de sauvetage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'un ancrage au ponton communal à titre gracieux et accepte les termes de la convention entre le SDIS 04 et la commune de Saint-Julien-du-Verdon pour la mise à disposition d'un emplacement de mise à l'eau.

Location du studio de la Base nautique du Touron au Club Nautique de Castillon

Le conseil municipal, conformément comme il avait été évoqué lors du conseil municipal du 15 avril 2024, à l'unanimité accepte la location du 15 juillet 2024 au 31 août 2024 du studio situé à la Base Nautique du Touron au Club nautique du Touron.

Questions et informations diverses :

- -Sécurisation des escaliers de la salle polyvalente bloc rocheux instable dont l'assise est dans la propriété communale : Monsieur le Maire présente les deux devis qu'il a reçu pour soit la purge du bloc rocheux, soit la réalisation de tirants d'encrages et projection de béton. Ces travaux sont nécessaires car l'escalier est fendu, il risque de partir et entraîner l'ensemble. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité, une abstention de Bérénice LAGRANGE, André COLLOMP étant personnellement concerné ne prend pas part au vote, le premier devis relatif à la purge du bloc rocheux
- Présence des containeurs à ordures ménagères montée des Chênes : le Maire indique avoir rencontré Messieurs Maurice Laugier, Frédéric Cluet, Olivier Dusautois et Guillaume Lazarin de la CCAPV pour aborder le problème de nuisances liées aux poubelles en colonnes aériennes et voir quelles pourraient être les solutions pour réduire les désagréments occasionnés.

Le conseil municipal décide d'organiser une rencontre avec des représentants de la commune, de la CCAPV et de M. et Mme MONLEAU afin de présenter la solution pressentie, le coût que cela représente et échanger sur les améliorations potentiellement apportées. Il demande à ce que les gérants du camping installent des composteurs sur le terrain et sensibilisent leurs clients aux consignes de tri sélectif locales.

- Cadenas sur les composteurs : un cadenas à chiffres sera installé sur deux composteurs (le Touron et parking de Ville). Le code sera envoyé à tous les usagers notamment les loueurs de meublés.
- Service Public d'Assainissement non Collectif: les contrôles des installations d'assainissement non collectifs vont avoir lieu en septembre sur la commune. Ces visites ont lieu tous les 6 ans. Un technicien du SPANC effectuera le contrôle des dispositifs d'épuration. Bérénice LAGRANGE précise que le règlement du SPANC a été révisé en cours de mandat (approuvé en novembre 2022). Dans ce nouveau règlement, il est indiqué que le contrôle périodique des dispositifs d'assainissement non collectif de 20 Equivalent-Habitants et plus (qui concernent certains campings notamment) doit être effectué tous les ans. A ce jour la CCAPV n'a effectué aucune visite, les campings n'ayant pas été tous répertoriés. Bérénice LAGRANGE demande l'autorisation au conseil municipal d'intervenir auprès de la CCAPV au nom de la commune pour que soient effectués ces contrôles dans les meilleurs délais.
- PNR VERDON appel à communes volontaires 2024-2025 : Dans le cadre de la préparation du programme de travail du syndicat mixte de gestion du Parc pour 2024 et 2025, plusieurs actions nécessitent l'implication des communes.

Parmi celles proposées, le conseil municipal décide de s'engager sur : Pressage des pommes, poires, coings apportés par les habitants et Devenez « Villes et villages étoilés » !

- La nuit des étoiles : le conseil municipal décide d'organiser la nuit des étoiles le mercredi 31 juillet à 22 heures. La soirée sera animée par l'associations les Yeux au Ciel.
- Proposition de IT 04 sur l'aménagement et la sécurisation de l'entrée du village : Monsieur le Maire présente le devis relatif à une étude sur le projet d'aménagement et de sécurité de la RN 202 entre le carrefour de la Montée des chênes (Camping) et le carrefour d'accès au parking privée du restaurant « Le Pidanoux » en vue de son intégration dans l'agglomération. Le coût d'intervention d'IT 04 s'élève à 4 982,50 € H.T.
- Elaboration d'un schéma directeur pour l'aménagement des lacs : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en ce qui concerne la commune, les problèmes d'accès, de circulation et de stationnement ont été relevés.
- Gîte communal : Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ de Bernard DESORMEAUX du gîte communal. A ce jour, aucune date n'a été précisée.
- Journée Histoire d'eau le samedi 25 mai : Paul CORBIER qui a guidé le public à travers le village a informé le conseil municipal que cette journée a suscité un très bon accueil des personnes présentes.

Séance du 12 septembre 2024

Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

L'instauration de la majoration est subordonnée à une délibération prise avant le 1er octobre d'une année pour être applicable aux impositions dues à compter de l'année suivante.

L'objectif de cette mesure est d'inciter les propriétaires à louer leur bien et ainsi agrandir l'offre de logements dans les zones où la demande est la plus forte.

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de majorer de 20 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Dit que son application se fera à compter de l'année d'imposition 2025.

Demande du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon — Sources de lumière pour des travaux de restitution d'une calade et de restauration du mur du vieux cimetière et du clocher de l'église Saint-Roch

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon – Sources de Lumière en vue de participer au financement du projet relatif à des travaux de restitution d'une calade et de restauration du mur du vieux cimetière et du clocher de l'église Saint-Roch, montant plafonné de 10 000 € et approuve le plan de financement qui se présente de la façon suivante :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.): 91 290,00 €

D.E.T.R. 2023	33 706,00 € (36	,92%)
AUTRES SUBVENTIONS : REGION PACA	35 516,00 € (38	,90 %)
AUTOFINANCEMENT	.22 068,00 € (24	,18 %)
dont FONDS DE CONCOURS CCAPV		10 000,00 €
Commune		12 068,00 €

Adhésion au contrat collectif d'assurance Prévoyance souscrit avec le groupe RELYENS par le Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence et détermination du montant de la participation financière en prévoyance

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n° 2022-581).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer, pour les risques prévoyance pour un effet au 1^{er} janvier 2025, au contrat collectif d'assurance souscrit avec le groupe RELYENS par le Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence (CDG 04) dans le cadre d'une convention de participation et à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence gérée par le CDG 04, de maintenir à compter du 1^{er} janvier 2025, une participation mensuelle brute de 8 euros, respectant le minimum de 7 euros bruts prévu à l'article 2 du décret n° 2022-581. Le montant de la participation ne devra pas dépasser le montant de la cotisation dû par l'agent au titre des garanties minimales obligatoires de base (incapacité de travail + invalidité permanente).

Questions et informations diverses :

Base nautique du Touron : Le conseil municipal est informé qu'un courrier a été envoyé au Club Nautique de Castillon, au Club Motonautique du lac de Castillon, à EURL FLORES-Biké Beach et à SARL Lou Pidanoux les informant de l'arrivée à termes, le 15 septembre 2024, des conventions d'occupation temporaire du domaine public et qu'à cette date, les lieux devront être évacués.

Un état des lieux de sortie sera dressé le jour de la remise des clefs contradictoirement entre les parties, conformément à l'article 4 de la convention. Il leur a été précisé qu'ils seront informés de la nouvelle procédure de mise en concurrence pour l'attribution des autorisations d'occupations temporaires du domaine public, lancée dans les prochains mois afin d'établir les conventions pour la saison prochaine. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la recherche des possibilités de conserver les deux associations afin qu'elles ne soient pas obligées de répondre à l'appel d'offres dans l'éventualité qu'elles n'ont pas pour activité de créer et de partager des bénéfices ou de rechercher un profit. Pierre REY-BAUD ne souhaite pas que cela soit perçu comme acquis pour les associations. Jean-Denis MONTELLIMARD déplore le manque de participation aux manifestations communales des membres des deux associations.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a demandé au service du Parc Naturel Régional du Verdon une aide juridique pour le lancement de la procédure de mise en concurrence pour l'attribution des autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) de la rédaction des cahiers des charges et des conventions d'AOT. Une convention est en cours de rédaction pour formaliser cette aide. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention après qu'elle leur aura été communiquée. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Réunion de quartiers : Après avoir réalisé un compte rendu des quatre réunions de quartiers, le conseil municipal décide d'envoyer les réponses et les actions à apporter aux demandes des citoyens le plus rapidement possible sans attendre la distribution du bulletin municipal.

-La Flamme de la Nation : le conseil municipal est informé que la candidature de la commune a été retenue pour accueillir la Flamme de la Nation le 11 novembre prochain. La Flamme sous l'Arc de Triomphe rend hommage au Soldat inconnu et à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur au cours de la Première Guerre mondiale.

Biens sans maître: la SAFER a transmis une liste qui fait apparaître plusieurs bien oubliés dans les successions.

- Les Obligations Légales de débroussaillement (OLD) : Jean-Denis MONTELLIMARD informe le conseil municipal qu'il est intervenu chez plusieurs propriétaires à leur demande afin de les conseiller. Une lettre sera prochainement envoyée à tous les propriétaires situés dans les zones à risque répertoriées.
- Parc Naturel Régional du Verdon : La création de deux panneaux supplémentaires, le vieux cimetière et le cadran solaire, seront pris en charge par le PNR VERDON.
- Containeurs à ordures ménagères montée des Chênes : Monsieur le Maire présente les deux devis qu'il a reçus concernant les travaux pour reculer et dissimuler les containeurs situés montée des Chênes. Bérénice LAGRANGE et Alexandra GONZALES demandent, dans un premier temps, qu'une réunion soit organisée avec les gérants du camping pour les sensibiliser au tri sélectif afin qu'ils puissent donner les bonnes consignes à leurs clients et leur demander d'installer un composteur pour les biodéchets sur le camping. Dans un deuxième temps, elles proposent une rencontre avec M. et Mme MONLEAU et le service de la CCAPV afin de présenter le projet de reculer les containeurs sur le terrain communal.
- Agence de l'Eau : à partir du 1er janvier 2025, les anciennes redevances "Pollution domestiques" et "Modernisation des réseaux de collecte " seront remplacées par 3 nouvelles redevances :
 - "Consommation d'eau potable" : payée par les abonnés domestiques et industriels en fonction des volumes consommés (pour les communes au forfait, la facturation sera de 65 m3/an/habitant sur la base de la population DGF majorée).
 - "Performances des réseaux d'eau potable " : payée par les collectivités et modulée en fonction de la maîtrise des fuites d'eau et de la connaissance de l'état du réseau (données SISPEA)
 - "Performances des systèmes d'assainissement" : payée par les collectivités et modulée en fonction de l'efficacité et de la conformité des stations d'épuration et du réseau de collecte (avis Agence de l'eau, conformité DDT)

Le calcul des redevances que la collectivité devra payer est basé sur la formule suivante :

Redevance = Assiette (m3) x Tarif x Coefficient de modulation

Le tarif sera validé à l'échelle de notre Agence de bassin d'ici le 31 octobre (les prévisions données, un tarif aux alentours des 43cts/m3).

Le coefficient de modulation est à calculer en fonction :

- de nos données SISPEA et du volume que représentent nos fuites d'eau pour le volet eau potable,
- de l'avis de l'agence de l'eau et de la conformité par la DDT de nos 2 stations d'épuration.
- Visite de contrôle du système d'assainissement de la commune par le service de Direction Départementale du Territoire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à ce contrôle, plusieurs remarques ont été relevés qui doivent faire l'objet d'une réponse dans un délai d'un mois. Bérénice LAGRANGE propose de rédiger une réponse qu'elle soumettra au conseil municipal et au SATESE 04 pour relecture et éventuellement complément.

Séance du 29 octobre 2024

Convention d'assistance pour la délivrance d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'assistance pour la délivrance d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public proposée par le Parc Naturel Régional du Verdon qui fixe les conditions de mise à disposition de la commune du service pour la réalisation de missions liées à la préparation, de la publication ainsi

que de l'attribution des autorisations. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention d'assistance pour la délivrance d'autorisations d'occupations temporaires du domaine public entre le Parc Naturel Régional du Verdon et la commune de Saint-Julien-du-Verdon.

Participation aux frais d'électricité à la base nautique du Touron pour la saison estivale 2024 Le conseil municipal, à l'unanimité, au vu de la facture d'électricité EDF, décide de demander à Madame Dolorès FLORES, représentant la EURL FLORES-Biké Beach, une participation aux frais d'électricité liés à leur propre consommation pour la saison estivale 2024 d'un montant de 1 186,88 € pour le local de la Base Nautique du Touron qu'elle occupe par convention.

Questions et informations diverses :

- Attribution du logement communal : Monsieur le Maire fait part des quatre demandes qu'il a déjà reçues. Il précise que les travaux sont en cours. Le conseil municipal décide de ne pas attribuer le logement en raison de l'incertitude de la date de fin des travaux. La décision est reportée au prochain conseil municipal de décembre.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une proposition de la société ON TOWER France d'acheter à la commune une micro-parcelle d'environ 50 m², cadastrée B 1161 où est situé le relais FREE pour la somme de 50 000,00 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conserver cette parcelle et préfère continuer à percevoir le loyer.
- Recensement des pontons : Monsieur le Maire communique au conseil municipal le recensement et les photographies des pontons transmis par la gendarmerie. Il s'avère que ces pontons ont été aménagés illégalement sur le domaine concédé. Pour certains d'entre eux, il serait peut-être possible de régulariser par la signature d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé moyennant une redevance, pour d'autres, il sera demandé la démolition
- Travaux au clocher de l'église : Les travaux ont débuté. L'entreprise a constaté un état catastrophique de la charpente. Un devis a été demandé à l'entreprise LIAUTAUD. Monsieur le Maire rappelle le coût de l'échafaudage soit 3 500 €. Le conseil municipal propose de faire un appel aux dons à la population afin d'aider au financement. Monsieur le Maire dit qu'il contactera la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur et la Fondation patrimoine.
- ITO4 : le conseil municipal est informé que Monsieur KISTON du service Eau-Energie du Conseil Départemental a transmis pour observations le dossier de consultation des entreprises pour le recrutement du maitre d'œuvre pour la mise en place des compteurs d'eau et pour la réalisation des travaux sur le captage de la source des Bouissets.

Acquisition foncière

Soucieux du bien-être des habitants permanents du village, la commune est en cours d'acquisition d'un terrain de 866 m2, dans la continuité du parking de Ville en vue d'y réaliser une aire de stationnement éco végétale. Cet achat sera financé grâce à une participation financière de la Région de l'ordre de 50 % obtenue dans le cadre de « Nos communes d'abord » et la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole PCA , pour les 50 % complémentaires.

La réalisation de cette extension du nombre de stationnements devrait améliorer de façon significative le stationnement dans le quartier de Ville. Les travaux d'aménagement devraient être accomplis au second semestre 2025!



Travaux de sécurisation aux abords de la salle polyvalente

Une expertise des causes générant des fissures le long du mur de « l'escourche » et sur le palier en face de l'entrée de la salle polyvalente a été réalisée.

Celle-ci a mis en évidence que ces fissures venaient de la présence d'un gros bloc dont l'assise est sous l'escalier public et qui surplombe une propriété privée.

Il a été décidé de missionner l'entreprise COZZI qui a procédé à la purge de ce bloc rocheux instable par démolition au moyen d'un brise roche hydraulique, en prenant soin d'éviter tout désordre en périphérie.



Monsieur le Sous-Préfet rencontre les élus de la commune

En poste à la sous-préfecture de Castellane depuis peu, M. Dominique CEAUX nouveau Sous-Préfet de l'arrondissement nous a rendu visite.

Cette façon de découvrir le territoire et ses habitants est une bonne initiative que partage le maire de la commune Thierry COLLOMP et les conseillers municipaux.

Cette visite a permis de disposer d'un temps d'échange dans les locaux de la mairie, où ont été abordés les projets en cours et à venir :

- La réalisation d'une aire de stationnement éco végétale jouxtant le parking de Ville
- La sécurisation des entrées du village et la création d'une agglomération.

M. le Maire s'est félicité de la qualité des échanges avec le

personnel compétent de la sous-préfecture, en précisant que ce service de proximité ne devrait jamais être remis en cause, même si notre arrondissement est un des plus petits de France.

« Nous avons besoin des services de l'Etat et du professionnalisme de ceux qui l'animent ».

La visite s'est achevée par une présentation sur le terrain de deux projets ambitieux sur lesquels les dotations de l'Etat (DETR) sont sollicitées.





C'est en présence de M. Dominique CEAUX Sous-Préfet de Castellane, de M. Alain DELSAUX Conseiller Départemental, du Commandant en second de la Compagnie de Gendarmerie de Castellane l'Adjudant-Chef TOGNOTTI et de la population que M. Thierry COLLOMP Maire de la Commune, et le conseil municipal ont inauguré la réhabilitation d'un hangar et la construction d'un autre.

Ce projet rentre dans la continuité logique de la restauration du patrimoine immobilier de la commune, et s'achève après deux années de travaux interrompus par les intempéries, et de nombreuses mauvaises surprises comme on peut en rencontrer à l'occasion de la réhabilitation d'un bâtiment ancien et vétuste.

Fier de ces réalisations, M. le Maire a tenu à remercier le conseil municipal, les employés communaux mais aussi et surtout les co-financeurs que sont : l'ETAT, LA REGION, et LE DEPARTEMENT qui ont abondé à hauteur de 80 %. Mais aussi toutes les entreprises qui ont œuvré à cette réalisation dont le coût global s'élève a un peu plus de 135 000 euros : Claude FINK - ELISA -STYLE - Camille BOYER – Alain COULLET – Raymond GALIAN – GILLY DESAMIANTAGE – EXPERT'IMMO.

Le concours de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et du service Urbanisme a été sollicité pour une parfaite intégration paysagère dans ce lieu particulièrement sensible.



Restauration du clocher de l'église St Roch



Face à l'ampleur de la dégradation du clocher de l'église St ROCH, une intervention urgente devenait nécessaire.

Au fil des années, l'état des murs du clocher s'est dégradé et cette structure, dont l'histoire remonte à plusieurs siècles, présentait des signes d'usure inquiétants. Face à ces enjeux, une étude a été menée par les membres de la commission « travaux » et a permis d'évaluer les travaux à entreprendre et les points critiques et prioritaires.

La réhabilitation du clocher de cette église ne se limite pas qu'à la sauvegarde d'un monument. Elle représente un projet de transmission, de valorisation culturelle et d'attachement à notre histoire, à notre commune. Les édifices anciens sont des témoins irremplaçables du patrimoine régional et les préserver constitue une responsabilité partagée entre les institutions, les élus et les citoyens.

C'est grâce aux aides financières de la Région au titre du dispositif « chaîne patrimoniale », de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

de la Commuté de Commune Alpes Provence Verdon au titre d'un fonds de concours, et l'avis incontournable de l'architecte des Bâtiments de France que la commune a pu entreprendre une première tranche de travaux. Elle a confié la réalisation à l'entreprise LIAUTAUD CONSTRUCTIONS.

La réfection de la charpente et du toit est à l'étude, un devis devrait être établi. Le conseil municipal souhaite solliciter la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, ainsi que Fondation Patrimoine afin d'être accompagné pour ce projet!

Remise en état du logement communal « gîte n°1 »



Décapage des sols, murs et plafonds, ponçage et peinture, démolition de l'ancien carrelage, et pose de la faïence dans la cuisine avec plan de travail et évier, pose d'un parquet, reprise des trous dans les murs, réparation de fuites

d'eau... La pose de la VMC a été confiée à l'entreprise COULLET et la pose d'une porte-fenêtre avec double vitrage à l'Entreprise RAS.

Le choix de confier le plus gros des travaux à nos employés se justifie par le coût de l'intervention d'une entreprise extérieure et surtout pour sa disponibilité immédiate. Cette intervention a pu se faire sans gêner le travail quotidien, notamment la surveillance du bon fonctionnement de la station d'épuration et du bassin d'eau.

Ce logement peut maintenant être loué dans de bonnes conditions. A savoir que les demandeurs doivent l'occuper obligatoirement en résidence principale.



Zoom sur l'eau

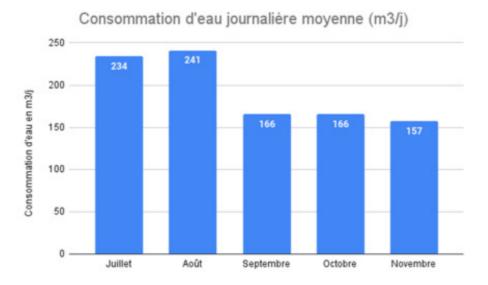
Suivi de la consommation d'eau

Depuis fin juin 2024, le bassin d'eau potable de notre commune est équipé d'un sys-

tème de télérelève nous permettant de connaître d'enregistrer en temps réel la consommation en sortie d'ouvrage. L'analyse des données collectées sur la période de juillet à novembre met en évidence :

- ♦ Une consommation moyenne actuelle de 163 m³/j (période de basse fréquentation : septembre / octobre / novembre)
- ♦ Une consommation en période estivale de 237 m³/j (période de forte fréquentation : juillet / août), soit une augmentation de près de 45%.

Plusieurs éléments peuvent expliquer cette forte augmentation : augmentation de la population (résidents secondaires, touristes), ouverture de l'ensemble des commerces, sur-consommation d'eau pour l'arrosage et le remplissage des piscines.



• Travaux prévus en 2025

Dans le cadre de son plan pluriannuel de renouvellement, la mairie a engagé des travaux de réfection des réseaux et de la voirie rue de l'Ecurie depuis fin novembre 2024.

En parallèle, les travaux de mise en conformité de la source des Bouissets, qui consisteront notamment à remplacer la buse reliant la chambre de décantation à la chambre de captage, seront lancés en 2025. L'installation d'abri-compteurs et le remise aux normes de certains tronçons de réseau d'eau potable sont également prévus. Pour l'accompagner dans les démarches administratives et techniques, la mairie a fait appel à l'agence départementale d'ingénierie IT04, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le lancement de l'appel d'offres aura lieu courant le 1er trimestre 2025.

• Evolution de la facturation d'eau

Afin de faciliter le paiement de la facture d'eau, ce dernier pourra être effectué en quatre fois par an (mars-juin-septembre-décembre) à partir du 1er janvier 2025. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie : mairie.stjulienduverdon@wanadoo.fr / 04.92.89.05.82

Assainissement non collectif : visites de contrôle

Cette année ont eu lieu les visites périodiques de bon fonctionnement et d'entretien des dispositifs d'assainissement autonomes répertoriés sur la commune. Ces visites ont

été réalisées par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.

Conformément au règlement du SPANC, la fréquence de ces visites est la suivante :

- En cas de dispositif conforme : 1 visite tous les 6 ans (coût 160 €);
- En cas de dispositif non conforme mais ne présentant pas de risque sanitaire : 1 visite tous les 6 ans ;
- En cas de dispositif non conforme et présentant un risque sanitaire ou environnemental : nécessité de réaliser des travaux majeurs dans un délai de 4 ans, prochaine visite de contrôle programmée à l'expiration de ce délai de 4 ans ;
- En cas de vente immobilière disposant d'un dispositif d'assainissement autonome non conforme, la filière devra être réhabilitée dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente, que la filière présente ou non un risque environnemental ou sanitaire.

En cas de non-réalisation des prescriptions du SPANC (ex : travaux majeurs) dans le délai indiqué dans les conclusions du rapport, des pénalités financières sont appliquées au propriétaire. Cette somme n'est pas recouvrée si les obligations sont satisfaites dans un délai de douze mois à compter de la date d'envoi de la notification de la pénalité.

Parmi les bonnes pratiques d'entretien de son installation d'assainissement non collectif, le SPANC préconise :

- de maintenir l'accès aux ouvrages afin de pouvoir vérifier le bon fonctionnement;
 de faire réaliser la vidange de la fosse du ou des prétraitements par un vidangeur agréé dès que nécessaire (coût entre 200 et 400€ en moyenne), de conserver les bons de vidange et de nettoyer régulièrement le préfiltre;
- d'éviter la circulation de véhicules sur le système d'assainissement ;
- d'éviter la plantation d'arbres ou d'arbustes à moins de 3 m du système d'assainissement (risque de dégradation des ouvrages par les racines)



Crédit Photo : © Matthieu Debris (Actu Environnement)

Formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA)

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) a mis en place une formation BAFA entièrement financée pour les personnes de son territoire. Celle-ci s'est déroulée en plusieurs étapes, d'abord à l'école de Saint-André-les-Alpes, puis au Gîte de la Colle Saint-Michel, où les participants ont pu suivre la formation dispensée par l'Université Solidaire de Sisteron.

Cette initiative ouvre de nouvelles perspectives pour les jeunes formés, tout en offrant davantage d'opportunités d'activités adaptées aux besoins locaux.

Avec un taux de réussite de 73,7 %, 14 personnes ont obtenu leur BAFA. Face à ce succès, cette opération devrait être reconduite l'an prochain.

Fête patronale de la St Roch

ST JULIEN DU VERDON—UNE FÊTE INOUBLIABLE POUR LA 48ième ÉDITION!

La fête patronale de la ST ROCH, est un événement qui, comme chaque année, permet

à tous de se retrouver afin de partager un moment de tradition et de convivialité. Et quel bonheur de constater que le public était au rendez-vous et a récompensé les efforts d'une équipe : Celle de ST JU FESTIVITE. Une équipe qui ne manque pas de courage et de volonté.

LE COCHON À LA BROCHE, une parfaite réussite avec plus de 150 personnes, un record ! Agrémenté d'un récital de chansons françaises interprétées par celle qui est la voix d'Edith PIAF dans le monde avec plus de 400 concerts, Anne CARRERE, cette chanteuse Varoise qui a fait du répertoire d'Edith PIAF sa marotte depuis 2015 et lui a dédié sa carrière.

Puis, le vendredi, la soirée guinguette animée par le fidèle DJ TOTOR. Quant au samedi, ce fut exceptionnel avec l'organisation des Olympiades pour les petits et les grands, une organisation à la hauteur de l'événement, orchestrée de main de maître. En soirée c'est l'ami pour certains, le DJ pour d'autres : DJ TOTOR qui, tard dans la nuit, a accompagné bon nombre de fêtards.



A l'occasion de la cérémonie au monument aux morts, M. le Maire Thierry COLLOMP au côté du Président de la CCAPV, et entouré de son conseil municipal, a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants. Il s'est également adressé au Père BENOIT, qui venait de célébrer la dernière messe sur la commune, pour le remercier de sa gentillesse, de sa disponibilité et de sa fidélité à toutes les cérémonies et fêtes. Puis, il s'est adressé à l'association, Co-présidée par Florian BRACHET et Corentin COLLOMP, en ces termes :

« Ne vous découragez pas restez fort de volonté, pour que l'édition 2025 puisse à nouveau être couronnée de succès. Prenez en compte malgré tout, les remarques désobligeantes ou déplacées de certains en leur proposant de vous rejoindre par exemple. Rien de tel que de les mettre à l'épreuve... Qu'ils sachent que la bonne humeur se partage et que le conseil municipal et moi-même soutiennent les initiatives, de gens comme vous, dont le seul et unique but est de donner un peu de vie et d'animation au village. Comme nous le faisons depuis 48 ans, et le feront encore longtemps. Prenez-en compte malgré tout car notre village a besoin de cette fête. Merci à vous tous qui pour beaucoup d'entre vous sacrifiez une partie de vos congés et donnez beaucoup de votre temps pour notre village votre village. Du moins je le souhaite.» Un concours de boules a clôturé ces quatre jours de fête dans la bonne humeur.

Les bruits de la nuit

Dimanche 13 octobre, petits et grands se sont retrouvés à la salle polyvalente pour une animation autour du thème "Les bruits de la nuit".

Au programme : la projection d'un film sur les animaux du jour et de la nuit, réalisé dans le cadre de l'atlas de la biodiversité de notre village, puis un quiz sonore "Qui fait ce bruit la nuit ?".

S'en est suivi un moment de convivialité, accompagné d'un atelier de jeux de société animé par l'association La Myriade.

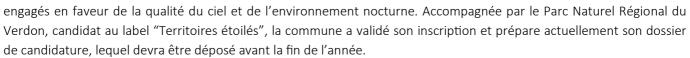
Cette animation a également permis de découvrir ou redécouvrir l'exposition "Sauvons nos abeilles et pollinisateurs !" réalisée l'année dernière par les éco-délégués du collège René Cassin (dont une grande partie de l'analyse s'est passée à Saint Julien).

La municipalité est ravie de constater l'enthousiasme suscité par cette rencontre.



Label "Village étoilé" : la commune de Saint-Julien-du-Verdon candidate en 2025

Depuis juin 2024, les inscriptions sont ouvertes pour faire candidater sa collectivité au label national "Villes et villages étoilés 2025-2030". Ce label récompense les territoires



Cet été, la commune a de nouveau accueilli l'association Les Yeux de Ciel, de Forcalquier, à l'occasion d'une soirée d'observation des étoiles et des objets célestes. Alain et Dominique, deux passionnés d'astronomie, ont pu faire partager leur connaissance des astres à l'aide de leurs télescopes. Etoiles filantes, nébuleuses et planètes étaient au rendez-vous, pour le plus grand bonheur et l'émerveillement de tous.

Un nouveau président pour le Club motonautique du lac de Castillon



L'assemblée générale s'est tenue à la salle polyvalente de St Julien où plus de 35 membres adhérents étaient présents sous la présidence de Michel RAYBAUD.

Les comptes financiers de l'année 2023 et le rapport moral ont été présentés et votés à l'unanimité.

A l'issue de cette réunion, c'est Robert TONARELLI qui a été élu pour occuper la place de président, entouré d'une nouvelle équipe de bénévoles motivés, dont l'objectif sera la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif.

De nouvelles ambitions et des objectifs clairement définis devraient être mis en œuvre prochainement.

M. le Maire, dans son propos, a tenu à remercier chaleureusement l'équipe en place, se félicitant des bonnes relations entretenues depuis fort longtemps y compris avec les équipes

successives, et a encouragé la nouvelle. De plus il a donné des explications sur l'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public dont l'échéance était le 15 septembre dernier, et s'est attardé sur le respect de la sécurité et de la règlementation sur la retenue d'eau de Castillon et dans la Baie du Touron plus particulièrement conformément aux dispositions des arrêtés préfectoraux et municipaux.

Le Club nautique de Castillon fête ses 70 ans

Le Club Nautique de Castillon (CNC) a célébré ses 70 ans d'existence lors d'une soirée festive, dans une ambiance chaleureuse et conviviale, à la base communale du Touron.

Créé en 1954, ce club de la région, originellement dédié à la pratique de la voile, a marqué des générations de passionnés de sports nautiques. Cet anniversaire était l'occasion idéale de rendre hommage au passé du CNC qui, comme le Maire Thierry Collomp et le président actuel de l'association Daniel Techy l'ont rappelé, revêt une importance dans la vie sportive et sociale de la région.



Une centaine de personnes, comprenant des membres actuels, d'anciens adhérents et des invités, se sont retrouvées à l'occasion d'un apéritif offert par le club, suivi d'une soupe au pistou préparée par les adhérents. Des fromages locaux de "La ferme à la table" et des tartelettes du pâtissier Didier Comte ont complété le repas. Sous des morceaux joués par le groupe "God saves the Blues", la bonne humeur est restée au rendez-vous, et l'événement a permis de renforcer les liens entre les participants tout en rappelant l'importance de ce club dans la vie locale.

En 70 ans, l'association a su traverser les décennies, évoluant avec son temps tout en préservant ses valeurs fondatrices de convivialité, de partage et de passion pour les sports nautiques. Un anniversaire réussi, qui promet encore de belles années à venir pour le club et ses membres. Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour les 75 bougies du CNC, en 2029!

Réunions de quartiers : en route vers la 3ème édition

Vous étiez nombreux au rendez-vous des réunions de quartiers cet été. C'est pour cette raison que le conseil municipal a décidé de vous donner rendez-vous l'année prochaine pour la 3ème édition.

Pour information, la synthèse des réunions de quartiers de cette année a été publiée sur Panneau Pocket (application gratuite disponible sur smartphone) courant le mois d'octobre. Si jamais vous avez manqué la notification ou si vous souhaitez consulter à nouveau ce compte-rendu, ce dernier est disponible sur le site web de la mairie (saint-julien-du-verdon.fr). Il est également possible de vous adresser directement en mairie afin de recevoir une copie.



Renouvellement des Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (AOT)

Entre le niveau maximal du lac marqué par des bornes et son niveau habituel existe une bande de terrains, propriété d'EDF concédée à la commune moyennant une redevance. La base nautique du Touron est concernée, les locaux appartiennent à la commune de St Julien mais les espaces autour font partie du domaine concédé. Les AOT actuelles ne sont plus valables et doivent être renouvelées en 2025, elles concernent 4 entités, deux associations à but non lucratif, les deux clubs nautique et motonautique d'une part et deux installations privées, Biké Beach et Mamounette.

Pour rédiger le cahier des charges, la commune a signé une convention avec le Parc Naturel Régional du Verdon pour qu'un juriste nous aide dans cette rédaction afin d'éviter toute contestation ultérieure. Sera lancé ensuite l'appel d'offres puis interviendra la décision du conseil municipal.

Cette démarche choisie permettra une transparence totale dans le choix des titulaires, nouveaux ou anciens.

Le 11 novembre 2024



Cette cérémonie habituelle a eu une touche particulière cette année. Accompagnant le maire, Thierry Collomp, Romain Collomp s'est avancé porteur d'une lampe éclairée de la flamme du souvenir, hommage à tous les « Morts pour la France ».

Le 3 octobre dernier, le département des Alpes de Haute Provence a accueilli à Digne la Flamme de la nation, prise la veille sous l'Arc de Triomphe et a rejoint jusqu'au 10 novembre la délégation militaire. Là, elle a été recueillie par le maire de la commune pour être déposée le 11 novembre sur le monument aux morts communal. Cette flamme perpétue le souvenir de tous ceux qui sont morts pour que nous puissions encore vivre dans un pays libre.

Après le dépôt d'une gerbe, les enfants du village ont tour à tour lu des textes avec beaucoup de conviction avant de céder la parole aux deux adjoints de la commune.

Les assistants de cette cérémonie ont profité du temps magnifique pour partager l'apéritif de l'amitié.

Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : rénovez, isolez, adaptez, vous êtes aidés !

Afin de répondre aux enjeux de confort de vie et de transition énergétique, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) lance l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), déployée depuis le 4 novembre 2024. Ce dispositif d'envergure accompagne les propriétaires dans la rénovation de leurs logements, qu'il s'agisse de réaliser des travaux lourds, d'améliorer l'isolation thermique, de moderniser les systèmes de chauffage ou d'adapter les habitations à la perte d'autonomie. L'ambition est claire : améliorer la qualité de l'habitat sur l'ensemble du territoire!

L'OPAH : pour qui ?

L'OPAH s'adresse aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux syndicats de copropriété. En revanche, elle ne concerne pas les résidences secondaires. Ce dispositif couvre l'ensemble du territoire, avec des aides renforcées dans les cœurs des bourgs des 41 communes de la CCAPV. À partir du 1er janvier 2025, un Pacte Territorial, conclu entre la CCAPV et l'État, permettra d'élargir l'accompagnement aux ménages intermédiaires et supérieurs, en plus des ménages les plus modestes.

Qui finance l'OPAH?

Les aides à la pierre, destinées à financer la rénovation des logements, bénéficient du soutien de plusieurs acteurs publics. Le financement global s'élève à 6,85 millions d'euros, avec une contribution majeure de l'ANAH (5,74 millions €). La CCAPV apporte 709 600 €, la Région 400 000 €, tandis que le Département et la CAF soutiennent l'animation et le suivi du projet respectivement à hauteur de 60 000 € et 20 000 €. Ces financements permettent de réaliser des travaux visant à améliorer la performance énergétique, le confort et l'adaptation des logements aux besoins des habitants.

Un accompagnement pour les artisans aussi

Pour que les propriétaires bénéficient des aides financières de l'OPAH, les travaux doivent être réalisés par des artisans qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Dans la perspective du lancement de cette opération, la CCAPV a organisé deux formations FEEBAT, en novembre 2023 et en avril 2024, en collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat, la CAPEB et la FFB. Ces cessions ont été suivies par 18 entreprises artisanales, qui peuvent désormais demander une qualification RGE.

Vous êtes intéressé(e) ?

Pour obtenir plus d'informations ou poser vos questions, n'hésitez pas à nous contacter :

Par email : <u>opah@ccapv.fr</u> Par téléphone : 06 82 71 94 92

Présentation de l'association SSIAD ADMR de Saint-André-les-Alpes

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue au sein de notre association. Dans ce cadre, nos liens avec la fédération ADMR du département ainsi qu'avec les associations SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et les partenaires externes (infirmiers libéraux, médecins traitants, pharmaciens, et kinésithérapeutes) ont été renforcés. Cette collaboration a permis une meilleure coordination pour offrir un accompagnement de qualité aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées, vivant à domicile, sur notre territoire.

Une équipe soignante est en place pour prodiguer des soins d'hygiène, de confort, dans la bienveillance et là bientraitance, dans le but d'améliorer la qualité de prise en charge et l'accompagnement du parcours en santé du patient.

Pour 2025, de nouveaux projets sont en préparation, dans le domaine de l'autonomie à domicile, pour répondre aux en-

jeux croissants liés au vieillissement de la population qui se fera en coparticipation avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Nous sommes impatients de poursuivre nos actions en 2025, en continuant de répondre aux besoins de notre territoire avec proximité, solidarité et bienveillance. L'équipe du SSIAD ADMR de Saint-André-les-Alpes.

Accueil du lundi au vendredi : 09h00 – 13h00 et 13h30 – 16h30

Tél: 04-92-89-13-41

Mail: ssiad.st-andre@admr04.org

Adresse: Maison des services ADMR 56 route de Nice 04170 Saint André les Alpes



St Julien fête Noël avec petits et grands!

Le dimanche 8 décembre, la mairie a rassemblé les aînés du village autour du traditionnel repas de Noël, préparé cette année par les soins du restaurant Le Chamatte à Vergons. Un menu simple et gourmand, qui a su ravir l'ensemble des convives!

L'animation musicale a été assurée par le groupe des Déguns avec au programme : variété française et pop anglaise en passant par des reprises façon bosa nova.

En début d'après-midi, le Père Noël a fait escale au village, la hotte chargée de cadeaux pour les enfants. Mais devant poursuivre sa tournée, il a dû repartir après la distribution des cadeaux. Il a tenu à remercier les enfants présents pour l'accueil chaleureux qu'ils lui avaient réservé. Cette parenthèse conviviale s'est ensuite refermée en fin d'après-midi.

L'ensemble de l'équipe municipale espère que petits et grands ont pu passer un agréable moment.





Etat civil

Décès, nos sincères condoléances à la famille de :

- DEMICHELIS Christian

Christian a été élu conseiller municipal de 2008 à 2014.

Il était membre des comités consultatifs de la Communauté de Communes du Moyen Verdon, membre de la commission Sport Loisirs Animation Tourisme.



Naissances, félicitations aux parents et bienvenue à

Lola BROCCHETTO

née le 19 novembre 2024 de Alexandra COLLOMP et Renaud BROCCHETTO



